



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

***ETATS-UNIS :
Appel urgent pour la
libération de Camilo Mejía
Castillo, prisonnier d'opinion.***

***Lettre ouverte au président
George W. Bush***

Index AI : AMR 51/096/2004

•
ÉFAI
•

ÉTATS-UNIS : Appel urgent pour la libération de Camilo Mejía Castillo, prisonnier d'opinion.

George W. Bush
The President
The White House
Office of the President
1600 Pennsylvania Avenue
Washington DC 20500
États-Unis

Monsieur le Président,

Le 21 mai 2004, un tribunal militaire américain a condamné Camilo Mejía Castillo, sergent de la Garde nationale de Floride, à la peine maximale d'un an d'emprisonnement pour désertion. Il avait refusé de rejoindre son unité en Irak, invoquant des raisons morales, ainsi que ses interrogations quant à la légalité de la guerre et à la conduite des forces américaines à l'égard des civils et des prisonniers irakiens. Il est actuellement incarcéré dans une prison militaire, à Fort Sill en Oklahoma.

Amnesty International considère qu'il a été placé en détention uniquement pour avoir exprimé son opposition de conscience à accomplir un service au sein de l'armée. L'organisation l'a donc adopté comme prisonnier d'opinion et demande sa remise en liberté immédiate et sans condition.

Camilo Mejía Castillo est le premier prisonnier d'opinion adopté par Amnesty International aux États-Unis depuis la guerre du Golfe. À l'époque, le mouvement avait mené des actions pour la libération de nombreux prisonniers d'opinion aux États-Unis.

Camilo Mejía Castillo a été condamné alors que l'armée n'avait pas encore rendu de décision concernant sa demande de statut d'objecteur de conscience. Ses

tentatives visant à être déchargé de ses obligations militaires, en raison de sa nationalité, n'ont pas non plus été prises en compte. Amnesty International considère que, dans ces circonstances, il n'aurait pas dû être jugé et emprisonné pour « désertion ». L'organisation vous demande de prendre les mesures nécessaires à sa remise en liberté immédiate et sans condition.

Amnesty International reconnaît que Camilo Mejía a quitté son poste sans autorisation mais estime toutefois qu'il a entrepris les démarches légales nécessaires en vue d'être libéré de ses obligations militaires, notamment en demandant le statut d'objecteur de conscience.

Amnesty International pense que son opposition à la guerre relève véritablement d'objections morales. Sa position a évolué au cours des mois qu'il a passé en Irak en 2003, notamment après avoir été témoin de violations des droits humains par des agents américains. Camilo Mejía a parlé des sévices commis sous ses yeux, des conditions de détention, du traitement réservé aux prisonniers et d'homicides de civils, dont des enfants. Il a exprimé son opposition à ces violences avant que ne soient rendues publiques, en avril 2004, les photos d'agents américains soumettant des détenus irakiens à des actes de torture et à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Amnesty International considère que le droit de refuser d'effectuer un service au sein de l'armée pour des raisons morales est inhérent au concept de liberté de pensée, de conscience et de religion, reconnu par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Dans son commentaire n°22 de l'article 18 du PIDCP, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a réaffirmé que l'objection de conscience au service militaire est un exercice légitime du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

De par le monde, des milliers de militants d'Amnesty International mènent des actions pour la libération de Camilo Mejía et exhortent les autorités américaines à le relâcher immédiatement et sans condition. Nous vous demandons, en tant que commandant en chef des forces armées américaines, d'agir sans délai pour la remise en liberté de Camilo Mejia et de veiller à ce que personne ne soit plus emprisonné pour des raisons de conscience aux États-Unis. Aucune personne invoquant, avant ou après son intégration à l'armée, des raisons de conscience pour refuser d'effectuer son service militaire, ne doit être incarcérée sur ce motif, pourvu qu'elle ait effectué les démarches nécessaires à son exemption.

Je ne doute pas de l'attention que vous porterez à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Irène Khan
Secrétaire générale

Copie :

Monsieur Donald Rumsfeld
Secrétaire d'État à la Défense

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre USA: AN URGENT CALL FOR THE RELEASE OF PRISONER OF CONSCIENCE, CAMILO MEJIA CASTILLO. AN OPEN LETTER TO THE PRESIDENT GEORGE W. BUSH.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juin 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :